



Le savoir-recherche au service du savoir

(LERDDL)

Faculté de Droit Public (FDPu), USJPB. Tél : 76 02 00 55

Laboratoire d'Etudes et de Recherches
en Droit,
Laboratoire de Sylviculture et
d'Economie

Décentralisation et Développement Local

Forestière (LSEF). Tél : 76 36 35 93



FICHE TECHNIQUE

CONFÉRENCE DÉBAT

« LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU MALI »

Octobre 2019

Contexte et justification :

Le Mali est un pays frappé par la désertification. Les risques naturels se sont accrus avec l'intensification des changements climatiques avec son lot de sécheresses à répétition, d'inondations, de feux de brousse, la déstabilisation du régime des pluies. Cette situation est d'autant plus grave que les scénarii climatiques à l'horizon 2100 prévoient en moyenne une augmentation des températures de 3°C et une plus forte variabilité de la pluviométrie intra-saisonnière sur l'ensemble du pays. L'agriculture, qui est la plus touchée, représente 45% du PNB et occupe environ 80% de la population active.

L'accord historique de Paris sur le changement climatique est un acquis majeur du multilatéralisme. C'est un partenariat sans précédent entre près de 200 pays, soutenus par d'innombrables entreprises et d'autres acteurs non étatiques à travers le monde, pour résoudre un problème qui nous menace tous.

Face au changement climatique, il n'y a pas de place pour la complaisance. Des efforts continus sont nécessaires pour contenir le phénomène et atteindre l'objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 ° C, et mieux encore à 1,5 ° C.

Ceci doit être atteint grâce à la définition des Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Le niveau des ambitions de la CDN du Mali en termes de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de base est de 29% pour l'agriculture, 31% pour l'énergie et 21% pour le changement d'utilisation des terres et foresterie.

Le coût global du scénario d'atténuation conditionnel de la CDN du Mali s'élève à USD 13 milliards (1,16 pour l'énergie, 20,6 pour l'agriculture, et 12,92 pour les forêts) pour la période 2018-2030. L'économie du Mali repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles. La croissance démographique et les contraintes climatiques ont entraîné une surexploitation et une dégradation de ces ressources. Le maintien de l'intégrité des milieux naturels est un acte écologique, mais aussi un acte éminemment économique.

Enfin, le changement climatique est un «multiplicateur de risques» très grave puisqu'il agit à la fois comme facteur de risque en tant que tel et catalyseur de déstabilisation et de conflits, notamment dans des zones déjà caractérisées par des tensions sous-jacentes, affectant principalement les personnes dans les situations les plus fragiles et vulnérables, contribuant à la perte de moyens de subsistance, renforçant les pressions environnementales et les risques de catastrophes, forçant le déplacement des personnes et exacerbant les risques de troubles politiques. Au Mali, les tensions entre les éleveurs et agriculteurs sédentaires dans la zone sahélienne sont aggravées par les changements climatiques.

En 2006, l'Union européenne a financé l'étude sur le profil environnemental du Mali afin de permettre une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération Mali-Union européenne. Cette étude a été révisée en 2014.

Depuis lors, le gouvernement du Mali a fait des progrès en mettant en place un cadre politique et institutionnel favorable à la prise en compte des questions environnementales et de changement climatique dans les politiques macro-économiques et dans les stratégies sectorielles. Cette avancée a néanmoins été ralentie par la crise sécuritaire, institutionnelle et économique qu'a traversée le Mali durant les années 2012 et 2013, ce qui a vraisemblablement eu un impact sur l'état de l'environnement.

Dans le cadre de la fermeture du 11e FED, il a été décidé de financer une étude en 2018 portant sur l'élaboration d'un nouveau Profil environnemental du Mali qui devra permettre aux décideurs (Gouvernement et Commission européenne) d'intégrer les aspects

environnementaux dans le processus d'élaboration de la Stratégie de mise en œuvre post 11ème FED. L'étude va présenter le profil environnemental actuel du Mali et identifier les problématiques spécifiques environnementales ainsi que les actions nécessaires pour réduire les éventuels impacts négatifs sur l'environnement.

Le Laboratoire de Sylviculture et d'Economie Forestière (LSEF) du Département du Génie Rural et des Eaux et Forêts de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou, et **Le Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Droit, Décentralisation et Développement Local (LERDDEL)** de la Faculté de Droit Public de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako ont signé un protocole de collaboration le 17 janvier 2018. Cette collaboration porte sur les activités de recherche, de formations, d'informations, de stages et d'encadrement d'étudiants. En droite ligne des objectifs de la collaboration, les deux structures décident de réagir à une demande de la Délégation de l'Union Européenne au Mali.

Il est évident que, pour inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, l'information et la sensibilisation jouent un grand rôle, notamment en milieu universitaire où sont formés les futurs cadres du pays. C'est pourquoi, LSEF et LERDDL décident d'apporter leur contribution en organisant une conférence-débat pour informer et sensibiliser le monde universitaire.

Objectif général de la conférence-débat :

L'objectif général de la conférence-débat est de contribuer à la diffusion et la compréhension du PEP du Mali à travers un dialogue ouvert et inclusif au niveau de l'Université permettant une réflexion et une appropriation.

Objectifs spécifiques :

1. Discuter si le PEP sert de cadre de référence du Mali pour l'action de mitigation et d'adaptation au changement climatique.
2. Rendre visibles à la communauté universitaire les enjeux du changement climatique au Mali.
3. Susciter le débat sur les enjeux de la dégradation environnementale.
4. Sensibiliser le public pour son implication dans la lutte contre la dégradation et la promotion de la gestion durable ;

Résultats attendus :

A la fin de la conférence-débat :

- Le PEP sert de cadre de référence du Mali pour l'action de mitigation et d'adaptation au changement climatique.
- Les enjeux du changement climatique au Mali sont visibles à la communauté universitaire.

- Le débat sur les enjeux de la dégradation environnementale a eu lieu.
- Le public est sensibilisé pour son implication dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et la promotion de la gestion durable.

Méthodologie :

A l'aide de l'approche participative, il s'agit de :

- Rassembler le personnel enseignant et les étudiants des deux structures universitaires, les acteurs de la société civile pour échanger sur les questions environnementales ;
- De faire l'état des ressources naturelles disponibles et des contraintes de l'application du droit de l'environnement au Mali ;
- Créer les conditions pour une implication effective de ces acteurs dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et la promotion de la gestion durable.

Participants :

La communauté universitaire (les enseignants et les étudiants de la IPR-IFRA et de la FDPu), les acteurs de la société civile, le secteur privé, les PTF.

Date : Jeudi 03 Octobre 2019 de 8h30 à 12h30

Lieu : Salle de documentation de la Faculté de Droit Public (USJPB).

Liste des participants :

N°	STRUCTURES	Nbre
01	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	01
02	Ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine	01
03	Ministère de l'Energie et de l'Eau	01
04	Ministère de l'Agriculture	01
05	Président de l'Assemblée Nationale du Mali	01
06	Président du Conseil Economique Social et Culturel	01
07	Président du Haut Conseil des Collectivités	01
08	Enseignants et étudiants de l'IPR-IFRA	50
09	Enseignants et étudiants de la PDPu	50
10	Directeur National des Eaux et Forêts	01
11	Point Focal National de l'OIBT	01
12	Directeur Général de l'AEDD	01
13	Directeur Général de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)	01
14	Coordinateur de l'Alliance Globale contre le Changement Climatique (AGCC Mali)	01
15	Directeur de l'Agence des Energies Renouvelables (AER Mali)	01
16	Directeur Général de l'AMANORM	01
17	Directeur National de l'Assainissement, du	01

	Contrôle de Pollutions et des Nuisances	
18	Directeur National de l'Hydraulique	01
19	Directeur National de la Géologie et des Mines	01
20	Directeur National de l'Agriculture	01
21	Directeur National de l'Energie	01
22	Directeur National des Transports	01
23	Directeur National de la Pêche	01
24	Directeur National des Productions et Industries Animales	01
25	Directeur National de la Planification du Développement	01
26	Directeur National du Génie Rural	01
27	Directeur National de la Promotion de la Femme	01
28	Directeur Général des Collectivités Territoriales	01
29	Directeur Général de Mali-Météo	01
30	Président de l'APCAM	
31	Président du Conseil National de la Jeunesse	01
32	Chef de file des PTF du Secteur de l'Environnement	01
33	Groupe Thématique Environnement et Changement Climatique	01
34	Délégation de l'Union Européenne (DUE)	01
35	Directeur de l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI)	02
36	Directeur Agence Danoise de Développement (DANIDA)	01

37	Directeur Agence Néerlandaise de Développement (SNV)	01
38	Directeur Résident de la FAO au Mali	01
39	Directeur Résident du PNUD au Mali	01
40	Directrice Agence Belge ENABEL	01
41	Président du Conseil National de la Société Civile (CNSC)	01
42	Président du Conseil National du Patronnat du Mali	01
43	Président Fédération des ONG (FECONG)	01
44	SECO ONG	01
45	Président de la Coordination Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CN-CIEPA)	01
46	Président de la Coordination des Acteurs Privés de l'Eau et l'Assainissement (CAPEA)	01
47	Président de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)	01
48	Président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)	01
49	Directeur Général Produits du Sud	01
50	Directeur Concessions Forestières de TAM Voyages ;	01
51	Directeur AID Sa	01
52	Directeur Général Industrie du Bois	01
53	Directeur Général YIRIMEX Sa ;	01

54	Président ANEJ Mali - Réseau Journalistes Africains de l'Environnement ;	01
55	Secrétaire Exécutif Sahel ECO,	01
56	Président de l'Association des Municipalités du Mali (AMM)	01
57	Coordinateur du Groupe Energies renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES)	01
58	Président Groupe National de Travail sur la Gestion Durable des Forêts (GNT GDF-CF)	01
59	Président de la Fédération des Exploitants Forestiers du Mali	01
60	Président du Partenariat National de l'Eau du Mali (PNE-Mali)	01
61	Président ITIE Mali	01
62	Président de la Chambre des Mines du Mali	01
63	Président Fédération des Chasseurs du Mali	01
	TOTAL	165

PROJET DE PROGRAMME

Heures	Activités	Responsables
08H00-9H00 9H – 9H20 9H20-9H30	- Accueil et installation des invités et participants - Cérémonie d'ouverture sous la Présidence du Ministre (MESRS) - Suspension pour le retrait des officiels	Organisateurs Maître de cérémonie : M. Younoussa BENGALY, CIGMA
9H30-10H00	Session : Le Profil environnemental du Mali <u>Communication 1</u> : Etat des ressources naturelles et de l'environnement <u>Communication 2</u> : Contraintes de la mise en œuvre du droit de l'environnement en république du Mali.	<u>Animateurs</u> : Pr Souleymane DIALLO (IPR-IFRA) Pr Bakary Camara, Doyen de la FDPu <u>Modérateur</u> :
10H00-12H00	<i>Discussions/échanges</i>	<u>Modérateur</u> : <u>Participants</u>
12H00- 12H30	<i>Lancement de l'Initiative des citoyens pour la protection des forêts du Mali</i>	<u>Organisateurs</u>
12H30	Clôture des travaux	